

The logo for ProLitteris features a green triangle pointing to the right, which overlaps the letter 'P'. The text 'ProLitteris' is written in a bold, black, serif font. A thin green vertical line is positioned at the end of the word, underlining the 's'.

# ProLitteris

Rapport annuel 2010

# Table des matières

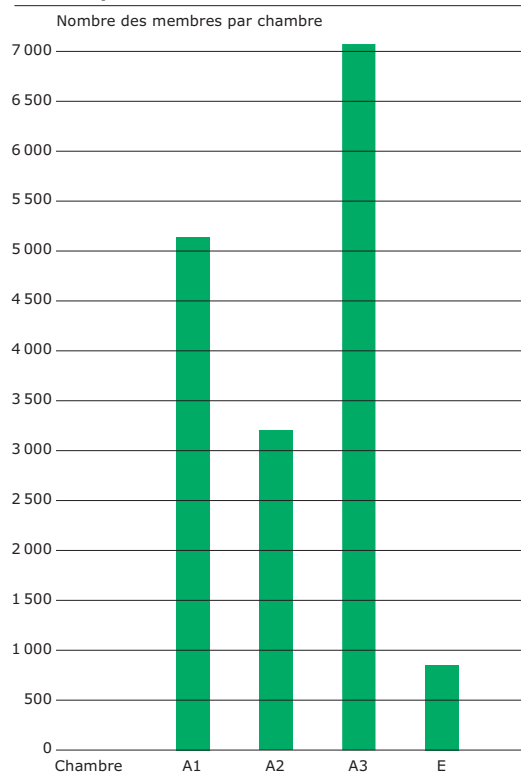
<b>Sociétaires</b>	2
<b>Exercice 2010</b>	3
<b>Service juridique</b>	15
<b>Les sociétés sœurs étrangères</b>	16
<b>Collaboration entre les cinq sociétés suisses de gestion</b>	18
<b>Organisations internationales</b>	19
<b>Fonds culturel</b>	20
<b>Assemblée générale</b>	21
<b>Le Conseil d'administration et ses commissions</b>	25
<b>La Fondation sociale de ProLitteris</b>	27
<b>Direction</b>	29
<b>Bilan de ProLitteris</b>	32
<b>Compte d'exploitation de ProLitteris</b>	33
<b>Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale</b>	40
<b>Approbation du Rapport annuel par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle</b>	42
<b>Bilan de la Fondation sociale de ProLitteris</b>	43
<b>Compte d'exploitation de la Fondation sociale de ProLitteris</b>	44
<b>Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale</b>	48

## Statistiques

Au cours de l'an dernier, 484 nouveaux membres ont adhéré à notre société. ProLitteris compte donc désormais 10116 sociétaires (9318 auteur[e]s, 798 éditeurs et éditrices).

Chambre A1	5144
Chambre A2	3253
Chambre A3	7093
Chambre E	797

### Composition des chambres



Chambre A1:  
Ecrivains et écrivaines,  
auteur(e)s d'œuvres  
dramatiques

Chambre A2:  
Plasticiens et plasticiennes,  
photographes

Chambre A3:  
Journalistes, auteur(e)s  
scientifiques

Chambre E:  
Editeurs et éditrices

La répartition des sociétaires selon les régions linguistiques est la suivante:

Proviennent de la Suisse alémanique	8665	(85,7 %)
Proviennent de la Suisse romande	1086	(10,7 %)
Proviennent de la Suisse italienne	316	(3,1 %)
Proviennent de la Suisse rhéto-romane	49	(0,5 %)

# Exercice 2010

## Aperçu

<b>Recettes</b> (en milliers de francs)	2010	2009	+/- %
Recettes en provenance de Suisse	28 900	27 084	6,7
Recettes en provenance de l'étranger	5 950	2 246	164,9
Total	<u>34 850</u>	29 330	18,8
<b>Dépenses</b> (en milliers de francs)			
Indemnités aux ayants droit	24 948	20 702	20,5
Quote-part Fondation sociale	2 074	2 204	-5,9
Frais de gestion	6 899	5 763	19,7
Coûts projets / ducroire / charges extraordinaires	929	661	40,5
Total	<u>34 850</u>	29 330	18,8

Les recettes totales de 2010 ont connu une croissance notable par rapport à l'année précédente, d'un montant de CHF 5,5 Mio. (+ 18,8 %), à CHF 34,850 Mio. (exercice précédent : CHF 29,330 Mio.). Les distributions de redevances aux membres et aux ayants droit étrangers ont pu être augmentées en conséquence: CHF 24,948 Mio. contre CHF 20,702 Mio. pour l'année précédente (+ 20,5 %). Comme les frais de gestion bruts se sont accrus de CHF 0,469 Mio. et que simultanément, une moins-value relativement élevée résultant de différences de change a dû être comptabilisée, la quote-part des frais de gestion est demeurée pratiquement inchangée en dépit de l'augmentation des recettes et s'élève à 19,8 % (année précédente: 19,6 %).

---

## Les différents domaines de gestion

### a) Droit d'émission, droit de réception publique, droit de retransmission

Les recettes provenant de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision ont progressé de 16,7% durant l'exercice sous revue pour s'établir à CHF 2 275 108.43. Cette progression ne résulte toutefois pas d'une augmentation de diffusions d'œuvres littéraires et dramatiques, mais d'une convention extraordinaire entre la SRG SSR et ProLitteris relative à une autorisation d'émission d'une série complète d'un «Soap» de télévision. Sans cette autorisation exceptionnelle, les recettes provenant de la SRG SSR auraient été inférieures à celles de l'année précédente.

Dans notre Rapport annuel 2009, nous indiquions que les négociations de ProLitteris avec la SRG SSR en vue de la conclusion d'une nouvelle convention relative au droit d'émission avaient été interrompues. Malheureusement, elles n'ont pu être reprises durant l'exercice sous revue, la SRG SSR n'étant pas encore prête. Jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention, les dispositions et taux de la précédente demeurent en vigueur.

Les recettes ordinaires du domaine «droit de réception publique» ont progressé de 21%. Le projet d'un nouveau Tarif commun 3a (réception d'émissions dans les hôtels, restaurants et magasins) a été traité en mars 2010 par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). La Commission n'a cependant pas approuvé le tarif car elle a estimé que les éléments retenus pour le calcul des taux tarifaires étaient trop anciens. Le tarif existant a été prorogé jusqu'à fin 2013. De manière surprenante, la CAF a cependant relevé dans sa décision que la réception d'émissions dans des chambres d'hôtel et d'hôpital ainsi que dans des salles de conférences ne représentait pas un usage privé non soumis à redevance, et donc qu'une redevance appropriée devait aussi être perçue dans ces domaines.

Les recettes ordinaires provenant des Tarifs communs 1 et 2 (droit de retransmission) sont restées pratiquement inchangées d'une année à l'autre.

## **b) Droit de reproduction**

Les recettes suisses provenant du tarif image applicable ont progressé de 55 % par rapport à l'année précédente, de CHF 878 798.66 à CHF 1 363 417.38. Comme exposé dans le Rapport annuel 2009, des difficultés inattendues sont apparues en été 2009 lors de la mise en œuvre d'un nouveau système de décomptes et facturation dans le domaine de l'image, de telle sorte que jusqu'à fin 2009, seulement 60 % des redevances dues ont pu être facturées. Le solde des factures a été décompté au début de l'année 2010, ce qui a entraîné, conformément aux prévisions, une augmentation des recettes globales. Par ailleurs, l'utilisation extensive d'œuvres protégées dans le cadre d'une campagne publicitaire au plan national a aussi contribué à cet accroissement. Dans le même temps, on constate une tendance croissante chez beaucoup d'auteurs à régler directement les droits de reproduction avec les utilisateurs, ou à y renoncer après coup et à les céder sans redevance, bien que dans leur contrat d'adhésion, ils aient confié la gestion de ces droits à ProLitteris. Il est évident que de telles démarches affaiblissent le système d'une perception efficace par l'intermédiaire des sociétés de gestion. Comme ce problème ne concerne pas seulement la Suisse, un groupe de travail international a été constitué à l'initiative de ProLitteris, qui doit élaborer des règles uniformes pour de telles démarches (voir ci-après le chapitre CIAGP).

Le tarif image révisé en 2009 n'a pu être mis en œuvre durant l'exercice sous revue du fait que les modifications nécessaires du système IT interne n'ont pu être intégralement effectuées.

## **c) Droit de reprographie / droit d'utilisation de réseaux**

Les recettes ordinaires dans le domaine du droit de reprographie (Tarifs communs 8 I – VI) sont demeurées pratiquement inchangées durant l'exercice sous revue: CHF 9 890 851.32 (+ 1,6 %). En revanche, pour l'année, les redevances reçues de sociétés sœurs étrangères s'élèvent à CHF 4 282 405.84 (exercice précédent: CHF 1 128 561.32). Cette augmentation exceptionnelle de CHF 3,15 Mio. provient d'une «distribution spéciale» de la société allemande de gestion de droits d'auteur VG WORT. Par suite du succès d'une action judiciaire, des redevances de reprographie liées aux appareils multifonctions ont pu être

encaissées au titre de plusieurs années. Ces redevances inattendues ont été immédiatement réparties aux membres de ProLitteris durant l'été 2010.

Les créances en souffrance à fin 2010 (Tarifs communs 6, 8 et 9) s'élevaient à quelque CHF 0,927 Mio. Ce chiffre représente une détérioration par rapport à l'année précédente, liée à la propension de paiement déficiente des entreprises nouvellement créées. Lors de la révision des comptes (avril 2011), les impayés atteignaient encore CHF 0,744 Mio. De ce montant, CHF 0,378 Mio. concerne les exercices 2003 à 2009. La Direction a décidé en conséquence d'accroître pour l'exercice la provision pour débiteurs douteux (ducroire) de CHF 143 000.-.

Dans le domaine des redevances pour utilisation de réseaux internes (Tarifs 9 I – VI), les recettes ont progressé de 11,4 % à CHF 4 857 392.82 (exercice précédent: CHF 4 358 658.20), ce qui provient d'encaissements plus importants liés aux revues de presse électroniques.

Comme les Tarifs communs 8 et 9 (tarif de reprographie et tarif pour utilisation de réseaux internes), pour l'application desquels ProLitteris est responsable, arrivent à échéance à la fin de 2011, les premières négociations sur les nouveaux tarifs ont dû être entamées déjà lors de l'exercice sous revue. Les négociations se sont révélées ardues et ont dû être menées en diverses phases. Dans ce domaine, les associations d'utilisateurs ne veulent pas entendre parler d'une augmentation des redevances et demandent au contraire leur diminution dans le TC 8. La conclusion des négociations n'est pas attendue avant la mi-2011.

#### **d) Droit de prêt**

Les recettes relatives au prêt d'œuvres proviennent exclusivement de l'étranger et principalement d'Allemagne (VG WORT). Le droit d'auteur suisse ne connaît toujours pas le droit de prêt au contraire de pratiquement tous les pays de l'UE. Ces recettes ont doublé durant l'exercice sous revue à CHF 1 246 159.34 (2009: CHF 649 821.95). Il n'est pas évident que les auteurs et éditeurs suisses puissent recevoir des redevances de prêt provenant de l'étranger, alors que de Suisse, aucune redevance de cette nature n'est versée à l'étranger.

### **e) Redevances sur supports vierges**

Les recettes dans le domaine des supports vierges (copie privée) sont en net recul par rapport à l'année précédente. Elles ont diminué de presque CHF 0,5 Mio. soit 35 %. La raison de cette régression réside dans la baisse des prix des supports vierges et supports de mémoire numériques, et en conséquence de celle des parts tarifaires. De plus, des supports vierges tels que les cassettes vidéo ne sont pratiquement plus utilisés. Les Tarifs communs 4c (redevances sur DVD enregistrables) et 4d (redevances sur supports de mémoire numériques tels que microprocesseurs ou disques durs dans des appareils d'enregistrement audio ou vidéo) n'ont pas pu compenser ces pertes de recettes.

Aucun accord n'a pu être obtenu dans les pourparlers concernant le Tarif commun 4d, de telle sorte que le projet de tarif litigieux a dû être soumis à la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). Lors du débat principal devant cette commission, il a été possible de conclure un accord de dernière minute. La prorogation du TC 4d existant a été approuvée, avec des taux audio légèrement diminués et des taux vidéo inchangés.

Le nouveau TC 4e, qui règle la copie privée sur des mémoires de téléphones mobiles multimédias, a été approuvé par la Commission arbitrale le 18 mars 2010. Malheureusement, la CAF a réduit de plus de la moitié le tarif proposé par les sociétés de gestion de droits d'auteur, de CHF -.80 par gigaoctet à CHF -.30. La décision, qui a été saluée par les associations de défense des consommateurs a toutefois été portée devant le Tribunal administratif fédéral par les associations d'utilisateurs SWICO et Swisstream. L'effet suspensif a été accordé au recours, de telle sorte qu'en 2010, aucune redevance n'a pu être encaissée en application de ce tarif.

### **f) Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles**

Le nouveau Tarif commun 10, introduit en 2009, qui prévoit des redevances pour l'utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles, a généré pour la



première fois des redevances durant l'exercice sous revue, atteignant le montant de CHF 96 400.20. Ces redevances ont été acquittées pour la copie d'œuvres dans une forme accessible aux personnes atteintes de déficiences sensorielles.

### **Frais de gestion**

Par rapport à l'exercice précédent, les frais de gestion bruts, soit les frais de fonctionnement pour l'ensemble du champ d'activité de ProLitteris, ont augmenté en 2010 d'un montant de CHF 0,47 Mio. (6,7 %). L'augmentation résulte des causes suivantes: a) une nouvelle collaboratrice a été engagée durant l'exercice sous revue, b) des milliers de francs ont dû être dépensés en frais d'envoi de rappels recommandés à des utilisateurs récalcitrants, ce qui a conduit à une augmentation massive des frais de port, c) dans le cadre de l'introduction d'un nouveau site Internet, il y a eu un besoin de traductions bien supérieur à celui de l'année précédente. Les frais de gestion nets, soit l'ensemble des charges sous déduction des recettes accessoires, ont augmenté en 2010 de CHF 1,1 Mio. par rapport à l'exercice précédent. Cela résulte du fait que durant l'exercice sous revue, des différences de change négatives de CHF 1,3 Mio. ont dû être enregistrées en raison de la baisse du cours de l'euro. En conséquence, les recettes accessoires ont diminué d'une année à l'autre de quelque CHF 0,66 Mio. En dépit de l'augmentation des dépenses, la quote-part des frais de gestion, soit le rapport entre les frais de gestion nets et les recettes totales, n'a connu qu'une hausse de 0,15 % et s'élève à 19,8 %.

### **Répartition**

En 2010, grâce à l'augmentation des recettes, la somme des redevances distribuées et à distribuer a progressé de plus de 20 %. Elle s'est élevée à CHF 24 948 283.13 (exercice précédent: CHF 20 702 234.88).

En décembre 2010, les redevances dans les domaines de la reprographie et des réseaux internes ont été pour la première fois distribuées sur la base du nouveau Règlement de répartition approuvé le 10 décembre 2010 par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle.

## Relevé détaillé des recettes

<b>Droit d'émission</b>	2010	2009	+/- %
SRG SSR	2 275 108.43	1 950 274.67	16,7
Organismes de diffusion locaux	14 483.—	9 790.91	47,9
Emissions diffusées via Internet	5 000.—	5 000.—	-
Emissions par des émetteurs étrangers	45 813.54	59 451.96	-22,9
Produits extraordinaires	277 001.40	424 237.40	-34,7
<b>Total</b>	<b>2 617 406.37</b>	<b>2 448 754.94</b>	<b>6,9</b>

<b>Droit de réception publique</b>			
Recettes perçues en Suisse (TC 3a et 3b)	1 039 464.72	853 547.45	21,8
Recettes en provenance de l'étranger	—.—	—.—	-
Produits extraordinaires	246 946.62	101 086.77	144,3
<b>Total</b>	<b>1 286 411.34</b>	<b>954 634.22</b>	<b>34,8</b>

<b>Droit de retransmission</b>			
Recettes perçues en Suisse (TC 1 et 2)	5 566 656.49	5 418 963.86	2,7
Recettes en provenance de l'étranger	165 713.35	204 707.26	-19,0
Produits extraordinaires	1 463 571.33	1 064 124.99	37,5
<b>Total</b>	<b>7 195 941.17</b>	<b>6 687 796.11</b>	<b>7,6</b>

<b>Droit d'enregistrement</b>			
Recettes perçues en Suisse	5 593.10	1 942.40	187,9
Recettes en provenance de l'étranger	—.—	—.—	-
<b>Total</b>	<b>5 593.10</b>	<b>1 942.40</b>	<b>187,9</b>

<b>Droit de reproduction</b>			
Recettes perçues en Suisse	1 028 572.08	623 177.71	65,1
Recettes multimédia	35 416.85	27 176.70	30,3
Recettes en provenance de l'étranger	210 535.29	198 665.44	6,0
Produits extraordinaires	88 893.16	29 778.81	198,5
<b>Total</b>	<b>1 363 417.38</b>	<b>878 798.66</b>	<b>55,1</b>

<b>Redevances de reprographie</b>	2010	2009	+/- %
Recettes perçues en Suisse (TC8)	9 890 851.32	9 731 745.60	1,6
Recettes en provenance du Liechtenstein (TC8)	65 367.65	67 472.05	-3,1
Recettes en provenance de l'étranger	4 282 405.84	1 128 561.32	279,5
Produits extraordinaires	118 183.71	425 024.41	- > 100
<b>Total</b>	<b>14 356 808.52</b>	<b>11 352 803.38</b>	<b>26,5</b>

<b>Droits d'utilisation de réseaux numériques</b>			
Recettes perçues en Suisse (TC9)	4 857 201.05	4 340 177.40	11,9
Recettes en provenance du Liechtenstein (TC9)	-1 770.45	1 665.10	-206,3
Recettes en provenance de l'étranger	-.—	-.—	-
Régularisation indemnités	1 939.70	16 515.70	-88,3
Produits extraordinaires	22.52	300.—	- > 100
<b>Total</b>	<b>4 857 392.82</b>	<b>4 358 658.20</b>	<b>11,4</b>

<b>Droit de prêt</b>			
Recettes perçues en Suisse	-.—	-.—	-
Recettes en provenance de l'étranger	1 246 159.34	649 821.95	91,8
Produits extraordinaires	59 007.21	-.—	> 100
<b>Total</b>	<b>1 305 166.55</b>	<b>649 821.95</b>	<b>100,8</b>

<b>Redevances sur les supports vierges</b>			
Recettes perçues en Suisse (TC4)	900 973.35	1 388 547.65	-35,1
Recettes perçues en Suisse (TC 12)	106 931.65	19 362.62	452,3
Recettes en provenance de l'étranger	-.—	-.—	-
Produits extraordinaires	198 316.07	116.75	> 100
<b>Total</b>	<b>1 206 221.07</b>	<b>1 408 027.02</b>	<b>-14,3</b>

<b>Utilisations scolaires</b>	2010	2009	+/- %
Recettes perçues en Suisse (TC 7)	111 733.05	112 840.60	-1,0
Recettes en provenance de l'étranger	-.—	-.—	-
<b>Total</b>	<b>111 733.05</b>	<b>112 840.60</b>	<b>-1,0</b>

<b>Droit de location</b>			
Recettes perçues en Suisse (TC 5 et 6)	447 817.75	475 631.35	-5,8
Recettes en provenance de l'étranger	-.—	-.—	-
<b>Total</b>	<b>447 817.75</b>	<b>475 631.35</b>	<b>-5,8</b>

<b>Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles (TC 10)</b>			
Recettes perçues en Suisse (TC 10)	96 400.20	-.—	> 100
Recettes en provenance de l'étranger	-.—	-.—	-
<b>Total</b>	<b>96 400.20</b>	<b>-.—</b>	<b>&gt; 100</b>
<b>Total</b>	<b>34 850 309.32</b>	<b>29 329 708.83</b>	<b>18,8</b>

## Répartition

La somme répartie aux ayants droit se monte cette année à CHF 24 948 283.13. Ce sont CHF 4 246 048.25 ou 20,5 % de plus que l'année dernière.

	2010	2009	+/- %
Droit d'émission	1 720 731.27	1 565 966.14	9,9
Droit de réception publique	758 442.95	584 211.53	29,8
Droit de retransmission	4 158 299.25	3 853 992.09	7,9
Droit d'enregistrement	5 033.80	1 748.15	188,0
Droit de reproduction	1 030 590.08	622 392.95	65,6
Redevances de reprographie	11 376 961.74	9 071 022.26	25,4
Droits d'utilisation de réseaux numériques	3 441 711.32	2 948 817.53	16,7
Droit de prêt	1 163 809.98	649 821.95	79,1
Redevances sur les supports vierges	762 628.88	959 541.88	-20,5
Utilisations scolaires	84 542.58	80 423.33	5,1
Droit de location	360 555.60	364 297.07	-1,0
Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	84 975.68	-.—	-
Total	24 948 283.13	20 702 234.88	20,5

## Frais de gestion

	2010	2009	+/- %
Salaires et charges sociales	4 378 729.80 <sup>1)</sup>	4 174 958.85	4,9
Loyer, chauffage, etc.	676 260.65	680 034.10	-0,6
Frais d'entretien	47 399.75	64 576.75	-26,6
Informatique	135 333.10	132 395.50	2,2
Frais de bureau et d'administration	939 334.57	717 625.22	30,9
Frais Conseil d'administration et Assemblée générale	288 064.40 <sup>2)</sup>	263 654.40	9,3
Associations, unions	197 955.70	146 452.30	35,2
Invitations, frais de voyage	87 914.38	95 688.87	-8,1
Mandats externes	360 916.40 <sup>3)</sup>	292 743.—	23,3
Autres frais	53 927.75	3 490.43	1445,0
Amortissements	281 820.90	403 023.55	-30,1
Impôts	10 092.40	13 366.30	-24,5
<b>Frais de gestion bruts</b>	<b>7 457 749.80</b>	<b>6 988 009.27</b>	<b>6,7</b>
Intérêts des capitaux	-316 787.75	-404 789.34	-21,7
Différences de cours	1 300 389.95	58 851.29	2109,6
Résultat titres	-105 938.23	-377 032.47	-71,9
Gestion en faveur de la Fondation sociale	-316 610.90	-317 464.20	-0,3
Indemnités à ne pas répartir	-103 851.73	-42 453.—	144,6
Recettes diverses	-262.02	-701.01	-62,6
Revenue locatif Winkelriedstrasse	-129 540.—	-127 431.—	1,7
Allocation extraordinaire à la Fondation sociale	1 654 813.14 <sup>4)</sup>	—	—
Dissolution de réserve pour taxe sur la valeur ajoutée	-1 654 813.14 <sup>4)</sup>	—	—
Recettes extraordinaires	-886 491.64	-13 771.12	6337,3
<b>Recettes diverses</b>	<b>-559 092.32</b>	<b>-1 224 790.85</b>	<b>-54,4</b>
<b>Frais de gestion nets</b>	<b>6 898 657.48</b>	<b>5 763 218.42</b>	<b>19,7</b>
Quote-part des frais de gestion	19,80%	19,65 %	0,15

## Commentaires sur divers postes des frais de gestion:

(tous les chiffres exprimés en milliers de francs; chiffres de l'année précédente entre parenthèses)

- 1) Le poste «Salaires et charges sociales» se compose de salaires de 3 419,7 (3 298,8), de charges sociales de 275,4 (256,3), de charges de prévoyance professionnelle de 395,2 (374,8), ainsi que de frais divers de 288,4 (244,8). Le total 2010 concerne pour le personnel fixe un effectif moyen de 25,3 collaborateurs en équivalent temps plein et 3 employés temporaires. La rémunération brute du Directeur s'est élevée pour l'année à 316 (316). La rémunération brute de la Direction (3 personnes) a représenté 700 (700). Le rapport entre le plus bas et le plus haut salaire s'est élevé durant l'exercice sous revue à 1:3,7. A part les rémunérations ordinaires de la Direction, un montant extraordinaire de 440 a été payé pour la prévoyance professionnelle de la Direction (dont 366 pour le Directeur). Cela s'est révélé nécessaire, car à défaut, les membres de la Direction n'auraient reçu à la retraite qu'un montant de 28 % du dernier salaire annuel.
- 2) Le poste de 288,1 (263,6) inclut les frais d'Assemblée générale de 194,2 (172,2) et du Conseil d'administration de 93,9 (91,4). Les frais du Conseil d'administration contiennent tous les jetons de présence pour les séances du Conseil d'administration, des cinq commissions du Conseil d'administration et du Présidium. Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent que des jetons de présence et pas d'honoraires forfaitaires.
- 3) Dans les frais de mandats externes sont contenus les honoraires de révision de 132,6 (150,5), de révision informatique de 35,0, de conseils fiscaux de 23,5 (22,0), d'avocats et les frais judiciaires d'un total de 35,7 (31,6), les frais de traduction et de divers mandats de 123,1 (79,7).
- 4) Durant l'exercice sous revue, une provision pour taxe sur la valeur ajoutée constituée en 2002, d'un montant de CHF 1,65 Mio., a pu être dissoute. Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer cette somme à la Fondation sociale de ProLitteris.

Le service juridique de ProLitteris a continué d'offrir ses services d'information téléphonique aux membres pour des questions de droit d'auteur relatives aux domaines du texte et de l'image. Chaque mercredi matin, il est aussi accessible aux non-membres. Pour le surplus, il traite évidemment toutes questions posées par e-mail ou lettre.

La plupart des questions reçues durant l'exercice sous revue concernaient des points relatifs à l'utilisation d'œuvres protégées dans les réseaux numériques internes d'entreprises. Dans ce contexte, il s'agissait principalement de demandes d'informations relatives aux revues de presse électroniques, ainsi qu'à l'utilisation à des fins d'enseignement dans des écoles. De plus, de nombreuses questions se rapportaient au droit de citation et au délai de protection de 70 ans.

Il n'y a pas eu de litige à régler durant l'année écoulée ni de procès nouveaux à intenter. Dans le cadre de questions futures relatives au droit d'auteur dans les utilisations numériques, le service juridique, en collaboration avec les autres sociétés suisses de gestion de droits d'auteur, a élaboré un document de travail concernant ce que l'on désigne comme «flatrate culturelle». Comme de nouvelles initiatives dans ce domaine n'ont pas été formulées durant l'exercice, il a été ensuite décidé de ne pas approfondir le sujet pour l'instant.



---

### **Les sociétés sœurs étrangères de ProLitteris**

Durant l'exercice sous revue, ProLitteris a conclu de nouveaux contrats de réciprocité avec HKRRLS Hong Kong Reprographic Rights Licensing Society Limited, Hong Kong, CEDRO Centro Español de Derechos Reprograficos, Madrid, Access Copyright, the Canadian Copyright Licensing Agency, Toronto, SAVA Asociacion de Artistas Visuales Argentinos, Buenos Aires et SCAM Société civile des auteurs multimedia, Paris.

# Liste des sociétés qui entretiennent des contrats de réciprocité avec ProLitteris

Argentina	Germany	Norway
CADRA, Buenos Aires	VG BILD-KUNST, Bonn	BONO, Oslo
SAVA, Buenos Aires	VG WORT, Munich	Kopinor, Oslo
Australia	Greece	Peru
Viscopy Ltd., Wolloomooloo	OSDEL, Athens	APSAV, Lima
CAL, Sydney	Hungary	Poland
Austria	Hungart, Budapest	Kopipol, Kielce
LITERAR-MECHANA, Vienna	Iceland	ZAIKS, Warsaw
VBK, Vienna	fjölís, Reykjavik	Portugal
Belgium	Ireland	SPA, Lissabon
SABAM, Brussels	ICLA, Dublin	Republic of Serbia
SOFAM, Brussels	IVARO, Dublin	SOKOJ, Belgrade
Reprobel, Brussels	Israel	Russian Federation
Brazil	ACUM, Ramat Gan	RAO, Moscow
AUTVIS, Sao Paolo	Italy	Singapore
Canada	AIDRO, Milan	CLASS, Singapore
Access Copyright, Toronto	SIAE, Rom	Slovak Republic
COPIBEC, Montreal	Japan	LITA, Bratislava
Sodrac, Montreal	SPDA, Tokyo	South Africa
Chile	JAACC, Tokyo	DALRO, Johannesburg
CreaimageN, Santiago	Korea	Spain
China	IKA, Seoul	CEDRO, Madrid
HKRRRLS, Hong Kong	SACK, Seoul	VEGAP, Madrid
Congo	Latvia	Sweden
SONECA, Kinshasa	LAA, Riga	BUS, Stockholm
Czech Republic	Lithuania	KRO, Stockholm
OOA-S, Prague	LATGA-A, Vilnius	United Kingdom
Denmark	Luxembourg	ALCS, London
Copy-Dan, Copenhagen	luxorr, Luxembourg	CLA, London
Estonia	Mexico	DACS, London
EAÜ, Tallinn	SOMAAP, Mexico City	NLA, London
Finland	CEMPRO, Mexico City	USA
Kuvasto, Helsinki	Netherlands	ARS, New York
Kopiosto, Helsinki	PICTORIGHT, Amsterdam	CCC, Salem
France	Stichting Burafo, Amsterdam	VAGA, New York
ADAGP, Paris	LIRA, Hoofddorp	Roy Lichtenstein Estate, New York
CFC, Paris	Stichting Reprorecht, Hoofddorp	
Estate of Pablo Picasso, Paris	New Zealand	
Les Héritiers Matisse, Paris	CLL, Northcote, Auckland	
SACEM, Neuilly-sur-Seine		
SCAM, Paris		
SDRM, Neuilly-sur-Seine		
SGDL, Paris		

## Collaboration entre les cinq sociétés suisses de gestion

Les cinq sociétés suisses de gestion, SUISA, SUISSIMAGE, SSA, SWISSPERFORM et ProLitteris collaborent étroitement depuis de nombreuses années. Elles se réunissent régulièrement, tous les deux mois, dans le cadre d'un organe commun créé à cet effet, le Comité de coordination. Ce dernier, lors de ses réunions, arrête notamment des stratégies nouvelles, traite des négociations tarifaires actuelles et futures, et décide des clés de répartition entre sociétés.

En raison de diverses initiatives parlementaires relatives au droit d'auteur et à la gestion collective et d'une recrudescence de discussions dans les médias, les cinq sociétés de gestion ont décidé de se faire mieux connaître, de décrire avec clarté leurs nombreuses activités et d'expliquer les relations entre la gestion des droits d'auteur, les redevances légales et les distributions. Elles ont essayé de sensibiliser les intéressés à leur travail par des documents, des chiffres et des faits, dans des articles de presse et des rencontres personnelles.

Sur leur site Internet commun ([www.swisscopyright.ch](http://www.swisscopyright.ch)), les personnes intéressées peuvent obtenir une information directe et exhaustive sur les activités des sociétés suisses de gestion. De nombreuses questions y sont examinées, à l'aide d'exemples concrets, et des problématiques complexes sont illustrées de manière accessible. Diverses citations d'acteurs culturels démontrent que, pour eux, les sociétés de gestion jouent un rôle important d'associations d'entraide.

De plus, le projet «respect ©opyright!» a été lancé à l'initiative des cinq sociétés de gestion. Son but est de susciter la prise de conscience et le respect de la création artistique et de la propriété intellectuelle auprès de la jeunesse. Des artistes, avec le concours d'animateurs, exposent aux jeunes dans un cadre scolaire les fondements du droit d'auteur et les principes de la gestion collective. C'est ainsi que depuis cinq ans, plus de 13 000 écoliers et écolières de quelque 80 écoles, ont été «initiés» au droit d'auteur. Un «Journal du droit d'auteur» est par ailleurs mis à la disposition des enseignants pour la préparation et le suivi de ces manifestations scolaires.

---

## **Assemblée général 2010 de l'IFRRO**

Les membres de l'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations) se sont réunis en Assemblée générale à Boston à fin octobre 2010, à l'invitation de la société américaine de gestion de droits d'auteur CCC (Copyright Clearance Center). 184 délégués de sociétés de gestion de droits d'auteur du monde entier ont pris part à cette manifestation. 128 sociétés de gestion de droits d'auteur sont actuellement membres de l'IFRRO. En plus des objets statutaires, un sujet de discussion important de l'Assemblée générale a été celui des licences accordées aux écoles et universités. Le règlement des droits d'œuvres épuisées et d'œuvres dites «orphelines», dont les ayants droit (auteur, éditeur, successeurs) sont introuvables ou inconnus, a donné lieu à une discussion relative au rôle futur des sociétés de gestion de droits d'auteur dans ce domaine.

---

## **CIAGP, EVA et OLA**

Dans le domaine de l'image, au plan international, ProLitteris n'est pas seulement membre à part entière d'EVA (European Visual Artists) et OLA (OnLineArt), mais siège également depuis des années au CIAGP (Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques). Lors de la dernière Assemblée générale du CIAGP en novembre 2010, il a été créé, à l'initiative de ProLitteris, un groupe de travail qui doit unifier les règles d'octroi de droits d'utilisation sur des œuvres protégées. Compte tenu des utilisations transfrontalières, il ne fait guère de sens que chaque société de gestion ait ses propres règles. De plus, des exceptions croissantes au principe de la perception des droits par les sociétés de gestion ne sont pas à l'avantage des auteurs ni ne renforcent la coopération internationale. C'est pourquoi ce groupe de travail doit réexaminer les règles existantes, les améliorer et, le cas échéant, en proposer de nouvelles.

## Fonds culturel

Durant l'exercice sous revue, 22 demandes ont été présentées au Conseil d'administration, dont 16 ont été acceptées et 6 refusées. Le montant maximum disponible de CHF 62 500.- (y compris report de l'exercice 2009) a été intégralement utilisé.

Les demandes acceptées sont les suivantes:

- Journées littéraires de Soleure
- Freie Berufsjournalistinnen und -journalisten Zürich
- Berner Literaturfest 2010
- Verein Barfood Poetry
- St. Galler Literaturfest Wortlaut
- Weltlesebühne
- Lyrik Nacht Obwalden
- Tirage limité: Association pour les rencontres romandes du livre
- Le livre sur les quais, Morges
- Kulturstiftung Kt. Thurgau
- Prix International Jeunes Auteurs
- Rätoromanische Literaturtage
- Babel
- Theater über Land
- Mode de vie, une bibliothèque
- Rubikon GmbH

Conformément au règlement du Fonds culturel, lors de l'octroi de subventions par le Fonds culturel, la préférence est donnée, dans toute la mesure du possible, à des événements d'intérêt culturel général. De plus, en règle générale, les requêtes d'institutions, associations, organisations, etc. sont privilégiées. Des demandes individuelles telles que des contributions pour des œuvres ou des requêtes d'organisations communales ne sont en principe pas prises en compte.

---

## Assemblée générale

L'Assemblée générale 2010 de ProLitteris a eu lieu le 4 septembre à Berne. Plus de 500 membres et invités y ont assisté.

La partie artistique a été assurée par la chanteuse La Lupa qui a interprété quelques œuvres de son programme «Suonate Campana», accompagnée par le guitariste Walther Giger. Le public s'est montré enthousiasmé par la qualité et l'atmosphère de cette prestation et a remercié les artistes par des applaudissements nourris.

Dans son allocution d'ouverture, qui était également son allocution d'adieu, le Président Jochen Kelter a résumé les éléments essentiels de l'activité de ProLitteris, notamment le montant exceptionnellement bas de la quote-part des frais de gestion, la discussion dans les médias au sujet de l'initiative parlementaire de la Conseillère nationale Leutenegger-Oberholzer relative aux rémunérations des membres des directions des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et la saga de la disparition des rubriques littéraires et de la désertification culturelle dans les comptes-rendus des médias. Le Président sortant a présenté ses vœux de succès aux assistants et souhaité un avenir radieux à ProLitteris.

L'approbation du procès-verbal et celle du Rapport annuel n'ont que peu ou pas suscité de discussions. Les comptes annuels n'ont pas non plus donné lieu à des questions, de sorte que l'Assemblée générale a approuvé les comptes annuels 2009 à l'unanimité.

Sous point 7 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration devait être élu pour un nouveau mandat de quatre ans. Le Conseil a proposé à l'Assemblée générale d'élire M. Claude Darbellay comme successeur de M. Jochen Kelter, sortant. Tous les autres membres du Conseil se présentaient à une réélection et ont été réélus, avec deux oppositions. M. Darbellay a été élu avec une abstention comme nouveau membre du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a proposé d'élire le vice-président, M. Men Haupt comme nouveau Président. M. Haupt a été élu comme nouveau Président de ProLitteris, avec une abstention.

L'organe de révision de ProLitteris, KPMG, en fonction depuis plusieurs années, a été également reconduit par l'Assemblée générale pour un nouveau mandat de deux ans.

Après les élections, l'Assemblée générale a procédé à l'examen des modifications statutaires proposées par le Conseil d'administration. Elles concernent des précisions sur les délais relatifs aux Assemblées générales. Le fait que celles-ci se tiennent depuis toujours le premier samedi du mois de septembre doit être codifié, alors que la formulation «en règle générale» permet des exceptions pour justes motifs. De plus, les convocations aux Assemblées générales doivent être adressées aux membres le 15 mai au plus tard sous forme d'une convocation écrite et non plus d'un ordre du jour provisoire. A l'avenir, les motions des membres devront être adressées par écrit à la Direction de ProLitteris pour le 15 juin. Les propositions de modifications statutaires du Conseil d'administration ont été adoptées, avec une opposition.

Mme Nicole Pfister Fetz, directrice de l'AdS, a ensuite fait le point sur l'état actuel de la nouvelle Loi sur l'encouragement de la culture et répondu à des questions posées par l'assistance.

Comme aucun élément nouveau n'a été enregistré dans l'affaire Google et qu'aucune motion n'a été déposée par des membres, les points 10 et 11 de l'ordre du jour sont devenus sans objet.

Plusieurs questions posées par le public ont été traitées en détail sous le point «divers». De nombreux sujets ont été abordés, tels que la fixation du prix du livre, l'amélioration de la protection de la propriété intellectuelle dans les PME, les redevances pour utilisation d'œuvres sur Internet, les publications gratuites, la protection des droits d'auteur dans les publications de résumés d'œuvres («Get Abstracts») et la justification de l'affiliation à des sociétés de gestion étrangères (double appartenance).

En conclusion, le nouveau Président, M. Men Haupt, a remercié M. Jochen Kelter de sa bienveillante présidence, de sa conduite élégante des Assemblées générales, de son excellente préparation des séances du Présidium et du Conseil d'administration et de son amabilité dans ses rapports avec ses collègues et lui a remis des bons de voyage comme cadeau d'adieu.

L'Assemblée a pris congé de M. Jochen Kelter par une longue et chaleureuse ovation.

M. Kelter a remercié M. Men Haupt et tous les assistants pour la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il a aussi remercié les membres présents à l'Assemblée pour leur participation active et les interprètes et les collaborateurs de ProLitteris pour leur contribution. Avec l'annonce que la prochaine Assemblée générale aura lieu le 3 septembre 2011 à Lugano, il a clos l'Assemblée et invité les participants à passer au buffet.

### **M. Jochen Kelter**

Depuis le premier jour de son appartenance au Conseil d'administration de ProLitteris, M. Jochen Kelter s'est consacré avec dévouement et enthousiasme aux problèmes de ProLitteris. Grâce à sa longue expérience de directeur du Groupe Olten, il n'a pas seulement appris à connaître de nombreux auteurs de Suisse et leur environnement social et financier, mais aussi les arcanes des réseaux d'écrivains et des associations d'auteurs. Il a acquis une expérience internationale par sa présidence du European Writers' Congress, et sa nomination comme président de Suiss-culture lui a apporté une connaissance supplémentaire du paysage culturel suisse dans son ensemble. Son activité principale, au-delà de ces tâches et fonctions, a toujours été l'écriture de poèmes, romans, articles, essais, etc.

Durant les vingt-deux années de l'appartenance de M. Jochen Kelter au Conseil d'administration, ProLitteris s'est développée de manière spectaculaire: ses recettes ont passé de CHF 16,8 Mio. à presque CHF 30 Mio., le nombre des membres a progressé de 5 200 à plus de 10 000, et les redevances à répartir ont dépassé pour la première fois la barre des vingt millions de francs, alors qu'en 1988, elles ne s'élevaient qu'à CHF 9,8 Mio.



Le travail de M. Jochen Kelter dans le cadre du Conseil d'administration, comme membre, vice-président ou Président, a été exceptionnel. Ses prises de position, propositions et idées stratégiques étaient toujours empreintes de sagacité, d'idéalisme et de créativité. Polyglotte, il maîtrisait de manière impressionnante le dialogue avec ses interlocuteurs ou ses critiques ainsi que les questions complexes des membres, aussi bien dans le cadre du Conseil, de congrès internationaux ou des Assemblées qu'il présidait. Il ne pratiquait pas la langue de bois, mais s'exprimait toujours de manière claire et précise et on ne pouvait sans mauvaise intention déformer le sens de ses paroles. M. Jochen Kelter manquera beaucoup à ProLitteris.

Le Conseil d'administration et la Direction remercient M. Kelter de sa collaboration toujours agréable et collégiale et lui expriment leurs meilleurs vœux pour son avenir.

## Conseil d'administration et commissions

A la fin de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration se composait des membres suivants:

- Groupe **A1**      Ecrivaines et écrivains:  
Claude Darbellay  
Nicole Pfister Fetz
- Groupe **A2**      Plasticiennes et plasticiens,  
photographes:  
Regine Helbling  
Alexandra Maurer, Vice-Présidente
- Groupe **A3**      Journalistes et auteur(e)s  
d'œuvres scientifiques:  
Stefan Keller, Vice-Président  
Urs Thalmann
- Groupe **A4**      Auteur(e)s d'œuvres dramatiques:  
Hans Suter
- Groupe **E1**      Editeurs et éditrices de livres  
et de livres d'art:  
Men Haupt, Président  
Thomas Kramer  
Jacques Scherrer
- Groupe **E2**      Editeurs et éditrices de journaux  
et de périodiques:  
Urs F. Meyer
- Groupe **E3**      Editeurs et éditrices d'œuvres  
dramatiques et de musique de scène:  
Hans-Peter Burla

Les cinq commissions du Conseil d'administration se composent des personnes suivantes:

Commission  
«Droit d'émission»: Alexandra Maurer, présidence  
Hans-Peter Burla  
Claude Darbellay  
Nicole Pfister Fetz  
Jacques Scherrer  
Hans Suter

Commission  
«Droit d'image»: Alexandra Maurer, présidence  
Regine Helbling  
Thomas Kramer

Commission  
«Reprographie»: Stefan Keller, présidence  
Regine Helbling  
Urs F. Meyer  
Nicole Pfister Fetz  
Urs Thalmann

Commission  
«Relations publiques»: Men Haupt, présidence  
Stefan Keller  
Nicole Pfister Fetz  
Urs Thalmann

Commission  
«Utilisations numériques»: Stefan Keller, présidence  
Urs F. Meyer  
Nicole Pfister Fetz  
Jacques Scherrer

---

## Fondation sociale de ProLitteris

<b>Aperçu</b>	2010	2009	+/- %
Recettes:			
Contributions de ProLitteris	2 071 482.56	2 202 828.77	-6,0
Contribution extraordinaire de ProLitteris	1 654 813.14	-.—	-
Dissolution du capital de couverture des rentes	1 104 980.—	1 312 700.—	-15,8
Recettes immeuble	1 205 943.35	1 192 160.26	1,2
Intérêts sur solde créditeur	9 096.57	3 791.67	139,9
Recettes extraordinaires	1 101.25	1 083.—	1,7
Total	<u>6 047 416.87</u>	<u>4 712 563.70</u>	<u>28,3</u>
Versements aux membres:			
Rentes	1 121 380.—	1 292 800.—	-13,3
Secours et assistance	172 804.80	239 153.85	-27,7
Total	<u>1 294 184.80</u>	<u>1 531 953.85</u>	<u>-15,5</u>

---

## Comptes annuel 2010

Les comptes annuels de ProLitteris se soldent par un excédent de recettes de CHF 1 651 962.97 (exercice précédent: CHF 339 676.23).

Les encaissements de loyers de l'immeuble Universitätsstrasse 100, Zürich ont à nouveau légèrement progressé durant l'exercice sous revue à CHF 1 205 943.35 (exercice précédent: CHF 1 192 160.26). De leur côté, les intérêts hypothécaires ont quelque peu baissé, à CHF 650 070.60 (exercice précédent: CHF 683 174.87).

Les versements de rente ont diminué de quelque 13 % par rapport à 2009 et se sont élevés à CHF 1 121 380.— (exercice précédent: CHF 1 292 800.—). Les allocations de secours versées à des membres dans le besoin ont atteint la somme de CHF 172 804.80 (exercice précédent: CHF 239 153.85).

---

### **Conseil de fondation**

Le Conseil de fondation s'est réuni à trois reprises en 2010 pour traiter des affaires en cours et des requêtes soumises.

A fin 2010, le Conseil de fondation se composait comme suit:

Rolf Niederhauser, Président  
Renata Münzel, Vice-présidente  
Janine Massard  
Klaus Merz  
Fabio Pusterla  
Theres Roth-Hunkeler  
Beat Zoderer

## Direction

### Direction

Ernst Hefti, Directeur  
 Franziska Eberhard, Vice-Directrice  
 Werner Stauffacher, Vice-Directeur

Organigramme de  
 ProLitteris  
 (état au 1<sup>er</sup> juillet 2011)

Gestion des droits	Octroi des licences et répartition	Perception et répartition	Services	Etat-major
Département des membres <b>Franziska Mathys</b> Caroline Oertle	Droit d'émission Droit de retransmission Droit de réception publique Redevances sur les supports vierges Droit de location Utilisations scolaires Droit de reprographie Droits d'utilisation réseaux numériques Franziska Eberhard	Droit d'émission Droit de retransmission Droit de réception publique Redevances sur les supports vierges Droit de location Utilisations scolaires <b>Andrea Hauri</b>	Finances et comptabilité Philip Sorg Franziska Rickli	Secrétariat de direction Marianne Fabrin Flurina Hefti Yvonne Suter
Sociétés sœurs étrangères Domaine de la littérature Franziska Eberhard	Droit de reproduction Droits des utilisations numériques Droit multimédia Werner Stauffacher	Droit de reprographie Droits d'utilisation de réseaux numériques <b>Antonietta del Re</b> Susanne Ben Taleb Isabelle Hess Elisabeth Kahnt Nicole Liviero	Département informatique David Rupper Mario Lopes	Réception et téléphone Jeannine Jaeger
Sociétés sœurs étrangères Domaine des arts plastiques Werner Stauffacher		Droit de reproduction Droits des utilisations numériques Droit multimédia Werner Stauffacher	Département juridique Werner Stauffacher Andrea Voser	Poste/entretien Elsa Fischer
CISAC/IFRRO Franziska Eberhard		<b>Anne Schmidt-Peiry</b> Monika Bugmann Gudrun Franke Astrid Wiederkehr	Gazzetta Claudia Porchet	
		Droit de reproduction <b>Yolanda Canonica</b> Nadine Degen Philipp Probst	Fondation sociale Marianne Fabrin	
		Droits des utilisations numériques Werner Stauffacher		
		Droit multimédia Werner Stauffacher Andrea Voser		







# Bilan au 31 décembre 2010

<b>Actifs</b>	2010	2009
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	13 226 110.11	21 097 305.77
Titres	11 533 352.88	5 994 970.15
Débiteurs des domaines de perception	2 266 899.20	1 506 066.13
Débiteurs divers	111 718.60	118 055.31
Actifs transitoires	120 097.50	560 911.03
	<b>27 258 178.29</b>	<b>29 277 308.39</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Placements financiers		
– Crédit d'exploitation Fondation sociale de ProLitteris	350 627.76	2 277 051.21
– Prêt Fondation sociale de ProLitteris	6 000 000.—	6 000 000.—
Mobilier et installations	141 000.—	179 000.—
Installation téléphonique	.—	9 000.—
Equipement et programmes informatiques	1 365 747.45	943 000.—
Acomptes pour nouveau programme informatique	27 000.—	183 684.30
Immeubles	2 220 000.—	2 220 000.—
	<b>10 104 375.21</b>	<b>11 811 735.51</b>
Total actifs	<b>37 362 553.50</b>	<b>41 089 043.90</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Indemnités à répartir	36 187 076.05	38 171 456.86
Chèques non encaissés	31 023.75	42 259.35
Engagements divers	688 919.75	2 481 270.54
Passifs transitoires	383 533.95	346 057.15
	<b>37 290 553.50</b>	<b>41 041 043.90</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
Provision pour la rénovation des immeubles	72 000.—	48 000.—
Total passifs	<b>37 362 553.50</b>	<b>41 089 043.90</b>

## 1 Droit d'émission / Droit de réception publique / Droit de retransmission / Droits mécaniques

	2010	2009
Recettes droit d'émission	2 340 404.97	2 024 517.54
Recettes droit de retransmission	5 732 369.84	5 623 671.12
Recettes droit de réception publique	1 039 464.72	853 547.45
Recettes droits mécaniques	5 593.10	1 942.40
Recettes extraordinaires droit d'émission	277 001.40	424 237.40
Recettes extraordinaires droit de retransmission	1 463 571.33	1 064 124.99
Recettes extraordinaires droit de réception publique	246 946.62	101 086.77
Total	<b>11 105 351.98</b>	<b>10 093 127.67</b>
Indemnités droit d'émission	1 720 731.27	1 565 966.14
Frais extraordinaires droit d'émission	120.08	10 917.40
Indemnités droit de retransmission	4 158 299.25	3 853 992.09
Indemnités droit de réception publique	758 442.95	584 211.53
Indemnités droits mécaniques	5 033.80	1 748.15
Quote-part Fondation sociale	708 301.41	891 558.80
Quote-part Fonds culturel	14 596.—	18 575.60
Quote-part Gazzetta	61 303.20	60 185.—
Frais de gestion, quote-part 33,1 % (30,8 %)	3 678 524.02	3 105 972.96
Total	<b>-11 105 351.98</b>	<b>-10 093 127.67</b>
Solde	<b>-.—</b>	<b>-.—</b>

## 2 Droit d'art visuel (droit de reproduction) / Droit multimédia

	2010	2009
Recettes droit d'art visuel	1 239 107.37	815 049.—
Recettes droit multimédia	35 416.85	33 970.85
Recettes extraordinaires	88 893.16	29 778.81
Total	1 363 417.38	878 798.66
Indemnités droit d'art visuel	1 002 256.63	595 216.25
Indemnités droit multimédia	28 333.45	27 176.70
Quote-part Fondation sociale	106 398.91	64 113.82
Quote-part Fonds culturel	1 939.—	1 426.20
Quote-part Gazzetta	8 143.80	4 620.95
Dépenses extraordinaires	38 645.99	48 629.94
Frais de gestion, quote-part: 13,0 % (15,7 %)	177 699.60	137 614.80
Total	-1 363 417.38	-878 798.66
Solde	—.—	—.—

## 3 Droit de reprographie (droit de photocopie) (TC 8)

Recettes	14 159 445.81	10 758 399.62
Régularisation indemnités de reprographie	79 179.—	169 379.35
Recettes extraordinaires	118 183.71	425 024.41
Total	14 356 808.52	11 352 803.38
Indemnités	11 376 961.74	9 071 022.26
Quote-part Fondation sociale	854 743.01	866 136.54
Quote-part Fonds culturel	22 985.55	19 080.90
Quote-part Gazzetta	96 539.45	61 822.—
Augmentation de du croire	143 000.—	—.—
Frais de projet	71 393.60	—.—
Dépenses extraordinaires	273 966.93	216 254.54
Frais de procès	13 876.15	27 283.70
Frais de gestion, quote-part 10,5 % (9,6 %)	1 503 342.09	1 091 203.44
Total	-14 356 808.52	-11 352 803.38
Solde	—.—	—.—

#### 4 Droits d'utilisation réseaux numériques (TC 9)

	2010	2009
Recettes	4 855 430.60	4 341 842.50
Régularisation indemnités	1 939.70	16 515.70
Recettes extraordinaires	22.52	300.—
Total	4 857 392.82	4 358 658.20
Indemnités	3 441 711.32	2 948 817.53
Quote-part Fondation sociale	297 934.28	255 006.94
Quote-part Fonds culturel	7 806.90	7 487.60
Quote-part Gazzetta	32 788.90	24 259.80
Frais de projet	94 496.—	135 358.80
Dépenses extraordinaires	261.11	0.03
Frais de procès	32 308.45	10 982.35
Frais de gestion, quote-part 19,6 % (22,4 %)	950 085.86	976 745.15
Total	-4 857 392.82	-4 358 658.20
Solde	—.—	—.—

#### 5 Droit de prêt (étranger)

Recettes	1 305 166.55	649 821.95
Total	1 305 166.55	649 821.95
Indemnités	1 163 809.98	649 821.95
Dépenses extraordinaires	737.50	—.—
Frais de gestion, quote-part 10,8 % (0,0 %)	140 619.07	—.—
Total	-1 305 166.55	-649 821.95
Solde	—.—	—.—

## 6 Redevances sur les supports vierges (TC 4 et TC 12)

	2010	2009
Recettes	1 007 905.—	1 407 910.27
Recettes extraordinaires	198 316.07	116.75
Total	1 206 221.07	1 408 027.02
Indemnités	762 628.88	959 541.88
Quote-part Fondation sociale	85 671.92	105 484.74
Quote-part Fonds culturel	1 618.95	2 418.80
Quote-part Gazzetta	6 799.50	7 836.90
Frais de gestion, quote-part 29,0 % (23,6 %)	349 501.82	332 744.70
Total	-1 206 221.07	-1 408 027.02
Solde	-.—	-.—

## 7 Utilisations scolaires (TC 7)

Recettes	111 733.05	112 840.60
Indemnités	84 542.58	80 423.33
Quote-part Fondation sociale	9 497.31	9 027.25
Quote-part Fonds culturel	179.45	193.85
Quote-part Gazzetta	753.75	628.05
Frais de gestion, quote-part 15,0 % (20,0 %)	16 759.96	22 568.12
Total	-111 733.05	-112 840.60
Solde	-.—	-.—

## 8 Location d'exemplaires d'œuvres (TC 5 et 6)

	2010	2009
Recettes	447 817.75	475 631.35
Indemnités	360 555.60	364 297.07
Quote-part Fondation sociale	11 374.45	11 500.68
Quote-part Fonds culturel	719.30	817.05
Quote-part Gazzetta	3 021.05	2 647.30
Frais de gestion, quote-part 16,1 % (20,3 %)	72 147.35	96 369.25
Total	-447 817.75	-475 631.35
Solde	-.—	-.—

## 9 Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles (TC 10)

Recettes	96 400.20	-.—
Indemnités	84 975.68	-.—
Quote-part Fondation sociale	641.61	-.—
Quote-part Fonds culturel	154.85	-.—
Quote-part Gazzetta	650.35	-.—
Frais de gestion, quote-part 10,4 % (0,0 %)	9 977.71	-.—
Total	-96 400.20	-.—
Solde	-.—	-.—

## 10 Gestion

	2010	2009
Salaires et charges sociales	4 378 729.80	4 174 958.85
Loyer, chauffage, etc.	676 260.65	680 034.10
Frais d'entretien	47 399.75	64 576.75
Informatique	135 333.10	132 395.50
Frais de bureau et d'administration	939 334.57	717 625.22
Frais Conseil d'administration et Assemblée générale	288 064.40	263 654.40
Associations, unions	197 955.70	146 452.30
Invitations, frais de voyage	87 914.38	95 688.87
Mandats externes	360 916.40	292 743.—
Autres frais	53 927.75	3 490.43
Amortissements	281 820.90	403 023.55
Impôts	10 092.40	13 366.30
Total	7 457 749.80	6 988 009.27
Intérêts des capitaux	-316 787.75	-404 789.34
Différences de cours	1 300 389.95	58 851.29
Résultat titres	-105 938.23	-377 032.47
Gestion en faveur de la Fondation sociale	-316 610.90	-317 464.20
Indemnités à ne pas répartir	-103 851.73	-42 453.—
Recettes diverses	-262.02	-701.01
Revenu locatif Winkelriedstrasse	-129 540.—	-127 431.—
Allocation extraordinaire à la Fondation sociale	1 654 813.14	—.
Dissolution de réserve pour taxe sur la valeur ajoutée	-1 654 813.14	—.
Recettes extraordinaires	-886 491.64	-13 771.12
Total	-559 092.32	-1 224 790.85
Frais de gestion nets	6 898 657.48	5 763 218.42

**Quote-part des frais de gestion:**

	2010	2009
Droit d'émission 53,3 % (53,9 %)	3 678 524.02	3 105 972.96
Droit de reproduction 2,6 % (2,4 %)	177 699.60	137 614.80
Droit de reprographie 21,8 % (18,9 %)	1 503 342.09	1 091 203.44
Droits d'utilisation réseaux numériques 13,8 % (16,9 %)	950 085.86	976 745.15
Droit de prêt (étranger) 2,0 % (0,0 %)	140 619.07	-.—
Redevances sur les supports vierges 5,1 % (5,8 %)	349 501.82	332 744.70
Utilisations scolaires 0,2 % (0,4 %)	16 759.96	22 568.12
Location d'exemplaires d'œuvres 1,1 % (1,7 %)	72 147.35	96 369.25
Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles 0,1 % (0,0 %)	9 977.71	-.—
Total	-6 898 657.48	-5 763 218.42
Solde	-.—	-.—



---

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, Zurich**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, comprenant le bilan et le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Michael Herzog  
*Expert réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

Marc Järman  
*Expert réviseur agréé*

Zurich, le 5 mai 2011

Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum  
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle  
Istituto Federale della Proprietà Intellettuale  
Swiss Federal Institute of Intellectual Property  
Stauffacherstrasse 65/59 g · CH-3003 Bern · Telefon +41 (0)31 377 77 77 · Fax +41 (0)31 377 77 78 · www.ige.ch

Division Droit & Affaires internationales

**Recommandée**

ProLitteris  
Monsieur Ernst Hefti, directeur  
Universitätsstrasse 100  
Case postale  
8033 Zurich

Berne, le 9 juin 2011

Ligne directe +41 31 377 72 23  
Votre référence:

Notre référence: 662.3/mel  
Votre communication du 27 janvier 2011

**Rapport annuel 2009 de ProLitteris**

Monsieur le directeur,

Par votre lettre du 27 janvier 2011, vous nous avez soumis pour approbation votre Rapport annuel 2009 et communiqué des informations complémentaires.

Le contrôle du Rapport a confirmé que la gestion de ProLitteris est conforme aux dispositions des art. 44 sq. LDA.

Et conséquence, et vu l'art. 53 al. 1 LDA, l'art. 13 al. LIPI, et les art. 1 et 2 al. 1 et 3 IPI-RT combinés avec l'annexe à l'IPI-RT, chapitre Va, il est

**décidé:**

1. Le Rapport annuel 2009 de ProLitteris est approuvé.
2. L'émolument de Fr. 2700.– pour le contrôle et l'approbation du Rapport annuel est payable dans un délai de 30 jours dès la communication de la présente décision.

Voies de recours: En vertu de l'art. 74 LDA, un recours contre la présente décision peut être interjeté auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14, dans un délai de 30 jours dès la communication de la présente décision.

Salutations distinguées



Emanuel Meyer  
Chef du service juridique, Droit d'auteur et droits annexes

*Pièces jointes:*  
– *Bulletin de versement*  
– *Table des frais administratifs*

# Fondation sociale de ProLitteris

## Bilan au 31 décembre 2010

<b>Actifs</b>	2010	2009
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	1 731 684.03	1 396 807.61
Autres créances – contre des tiers	215 135.25	365 405.20
Actifs transitoires	-.–	-.–
	<u>1 946 819.28</u>	1 762 212.81
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations financières – Prêts	-.–	450.–
Immobilisations corporelles – Immeubles	21 066 236.11	21 066 236.11
– Mobilier	9 000.–	12 000.–
Immobilisations incorporelles – Logiciel	55 000.–	82 500.–
	<u>21 130 236.11</u>	21 161 186.11
Total actifs	<u>23 077 055.39</u>	22 923 398.92
<b>Passifs</b>		
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		
Dettes sur achats et prestations de services	19 908.35	22 270.–
Passifs transitoires	50 905.70	38 236.10
	<u>70 814.05</u>	60 506.10
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		
Engagements financiers – Crédit d'exploitation ProLitteris	350 627.76	2 277 051.21
– Crédit de construction ProLitteris	6 000 000.–	6 000 000.–
– Dettes hypothécaires	10 000 000.–	10 000 000.–
Provision grande rénovation immeubles	901 766.–	619 237.–
Provision pour capital de couverture des rentes	1 240 260.–	1 104 980.–
	<u>18 492 653.76</u>	20 001 268.21
<b>Capital de la Fondation</b>		
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	2 861 624.61	
Excédent de recettes 2010	1 651 962.97	
	<u>4 513 587.58</u>	2 861 624.61
Total passifs	<u>23 077 055.39</u>	22 923 398.92

## Comptes 2010

<b>Recettes</b>	2010	2009
Versements réguliers de ProLitteris	2 071 482.56	2 202 828.77
Contribution extraordinaire de ProLitteris	1 654 813.14	-.—
Recettes immeubles	1 205 943.35	1 192 160.26
Dissolution du capital de couverture des rentes	1 104 980.—	1 312 700.—
Bénéfice provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-.—	-.—
Recettes financières	9 096.57	3 791.67
Total produit d'exploitation	6 046 315.62	4 711 480.70
Recettes extraordinaires	1 101.25	1 083.—
Total recettes	6 047 416.87	4 712 563.70

<b>Frais</b>		
Rentes aux membres	1 121 380.—	1 292 800.—
Allocations et aides aux membres	172 804.80	239 153.85
Frais de gestion générale	327 793.60	333 306.60
Frais suivi du projet de nouvelle construction	11 970.—	8 405.50
Conseil de fondation	26 938.25	40 000.95
Subventions	10 175.—	9 050.—
Honoraires tiers	72 027.70	64 408.45
Entretien immeubles	134 495.85	172 518.35
Rénovation immeubles	288 707.40	-.—
Autres charges d'exploitation	5 759.70	11 780.07
Amortissement	30 500.—	30 780.35
Constitution capital de couverture des rentes	1 240 260.—	1 104 980.—
Constitution provision grande rénovation immeubles	282 529.—	282 529.—
Charges financières	650 070.60	683 174.35
Total charges d'exploitation	4 375 411.90	4 272 887.47
Dépenses extraordinaires	20 042.—	100 000.—
	4 395 453.90	4 372 887.47
Excédent de recettes	1 651 962.97	339 676.23
	6 047 416.87	4 712 563.70

## 1 Actifs mis en gage en garantie d'engagements propres

	2010	2009
Immeubles gagés à la valeur comptable	21 066 236.11	21 066 236.11
Hypothèques constituées	10 000 000.—	10 000 000.—
Dettes garanties par hypothèques	10 000 000.—	10 000 000.—

## 2 Valeur d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

	2010	2009
Universitätstrasse 100	13 846 000.—	13 846 000.—
Immobilisations corporelles	50 000.—	50 000.—
	<b>13 896 000.—</b>	<b>13 896 000.—</b>

## 3 Evaluation des risques

L'évaluation des risques n'a pas fait l'objet d'un document.

## 4 Placement du patrimoine

Le Conseil de fondation, en sa qualité d'organe suprême de la Fondation, est responsable des investissements. Selon l'acte de fondation du 10 septembre 2002, le patrimoine de la Fondation doit être investi selon les principes d'une gestion prudente. Il n'y a pas de règlement d'investissement.

## 5 Immeubles

Les immeubles se répartissent comme suit:

	2010	2009
Immeuble Universitätstrasse 100	21 066 236.11	21 066 236.11
	<u>21 066 236.11</u>	<u>21 066 236.11</u>

La valeur comptable de l'immeuble Universitätstrasse 100 correspond au coût d'investissement (y compris le terrain) moins les amortissements effectués durant les années précédentes en raison de la diminution de la valeur de rendement. Après présentation du compte de construction final, le Credit Suisse, Zurich, a été chargé de l'évaluation de cet immeuble commercial en mars 2009. Selon son expertise du 7 avril 2009, qui se base sur la méthode de la valeur de rendement, la valeur vénale de l'immeuble s'élève à CHF 21 500 000.

## 5 Immeubles (suite)

Récapitulation du résultat des immeubles:

	2010	2009
<b>Immeuble Universitätstrasse 100 :</b>		
- Revenu locatif	1 205 943.35	1 192 160.26
- Frais d'entretien de l'immeuble	-134 517.15	-169 137.50
Résultat de l'immeuble Universitätstrasse	1 071 426.20	1 023 022.76
<b>Immeuble à Astano :</b>		
- Revenu locatif	-.-	-.-
- Frais d'entretien de l'immeuble	21.30	-3 380.85
Résultat de l'immeuble d'Astano	21.30	-3 380.85
Résultat total des immeubles	1 071 447.50	1 019 641.91

## 6 Expertise actuarielle

Selon le règlement de la Fondation sociale du 6 septembre 2008, actuellement en vigueur, le Conseil de fondation est tenu de fixer tous les ans les montants absolus des rentes. Pour cela, il doit s'appuyer sur une expertise actuarielle établie tous les deux ans qui doit donner des renseignements sur la situation financière, les cotisations à venir et les prestations futures de la Fondation. Les montants absolus des rentes doivent être fixés de telle manière que le patrimoine de la Fondation (actifs nets) ne soit pas inférieur au montant total nécessaire au versement des rentes à payer aux membres durant l'année à venir.



---

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes au Conseil de la Fondation sociale de ProLitteris, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fondation sociale de ProLitteris pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG AG

Michael Herzog  
*Expert réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

Marc Järmann  
*Expert réviseur agréé*

Zurich, le 5 mai 2011



Rédaction: Ernst Hefti  
Traductions: C.-Alain Burnand  
Chantal Kiolbassa  
Giovanna Lo Piccolo  
Lectorat: Marianne Fabrin  
Anne Schmidt-Peiry  
Design: Gottschalk+Ash Int'l  
Impression: Theiler Druck AG



Universitätstrasse 100  
Postfach, 8033 Zürich  
Tel +41 (0)43 300 66 15  
Fax +41 (0)43 300 66 68  
[www.prolitteris.ch](http://www.prolitteris.ch)  
[mail@prolitteris.ch](mailto:mail@prolitteris.ch)

Schweizerische  
Urheberrechtsgesellschaft  
für Literatur  
und bildende Kunst,  
Genossenschaft

Société suisse  
de droits d'auteur  
pour l'art littéraire  
et plastique,  
coopérative

Società svizzera  
per i diritti degli autori  
d'arte letteraria  
e visuale,  
cooperativa

Societad svizra  
da dretgs d'autor  
per la litteratura  
e l'art figurativ,  
cooperativa

Swiss copyright  
society  
for literature  
and visual arts,  
cooperative